



PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
21 novembre 2013 – Vufflens-la-Ville

66 communes membres, 35 présentes, 20 excusées, 11 absentes.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Corseaux, Cottens, Daillens, Denens, Dully, Echandens, Eclépens, Féchy, Founex, Gimel, Grens, Le Vaud, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Mex, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Penthaz, Rolle, Saint-Cergue, Saint-Sulpice, Signy, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-la-Ville.

Sont excusées, les communes de :

Buchillon, Chésereux, Coinsins, Crans-près-Céligny, Etoy, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Lavigny, Luins, Mies, Mollens, Prangins, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex, Tannay, Trélex et Vufflens-le-Château.

Sont absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Bremblens, Bursinel, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Eysins, La Rippe, La Sarraz, Mauraz et Perroy.

* * * * *

1. *Introduction ;*
2. *Adoption du PV du 5 septembre 2013 ;*
3. *Approbation du budget 2014*
4. *Accords financiers : informations sur le débat au Grand Conseil ;*
5. *Double appartenance à l'AdCV et l'UCV ;*
6. *Nouveau Comité au 01.01.2014 ;*
7. *Information sur les différents groupes de travail ;*
8. *Divers et propositions de l'assemblée*
9. *Entretien avec M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat*

1. Introduction

M. Jean-Yves Thévoz, Président, ouvre la séance à 19h14. En raison de problèmes de trafic des arrivées sont encore attendues.

Il souhaite la bienvenue et salue plus particulièrement M. le Député Denis Rubattel, la délégation de la Municipalité de Corbeyrier et la presse.

Concernant le point 6 de l'ordre du jour, le Comité demande la correction suivante : « Comité au 21.11.13 : démissions, propositions et élections ». Cette modification est acceptée par l'assemblée.

2. Adoption du PV de l'AG du 5 septembre 2013

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale n'appelant pas de remarques, est considéré comme adopté.

3. Approbation du budget 2014

Le Secrétaire général apporte quelques commentaires au budget présenté, tels que sur la fluctuation des vacations pour les comptes 2013, ceci en raison d'un nombre important de séances externes. Sous « administration », le Comité a décidé de s'adjoindre les compétences d'un communicateur en lieu et place des honoraires d'un juriste. En cas de besoin juridique, un appel au fond de réserve pourra toujours être envisagé.

Au vote à main levée, l'assemblée, à l'unanimité, approuve le budget 2014 tel que proposé.

Le mot de la Syndique des lieux

Mme Ingrid Rossel, Syndique, et les autorités de Vufflens-la-Ville souhaitent la bienvenue dans leur commune habitée par 1200 citoyens. Elle est un pôle de développement cantonal prioritaire, avec le centre de distribution Coop, les entreprises Bobst, Galliker ou Volvo, sans oublier les sociétés plus petites. Hélas, un problème est à relever, à savoir le manque d'accès. Aussi, pour remédier à cela, des contacts avaient été pris avec les autorités cantonales et, après 10 ans, la Municipalité avait grand espoir que cela se réalise enfin. Malheureusement, ce dossier s'enlisant, il a fallu prendre la décision de ne plus délivrer de permis de construire.

Aujourd'hui, le département des infrastructures a changé de main, avec une volonté politique forte. Les choses avancent, à la grande satisfaction de la municipalité, avec l'établissement d'un planning par le Conseil d'Etat sur lequel le Grand Conseil ne s'est pas encore prononcé.

4. Accords financiers : informations sur le débat au Grand Conseil – M. Hans-Rudolf Kappeler, Député

M. Hans-Rudolf Kappeler revient sur le débat au Grand Conseil relatif aux accords financiers.

Comme prévu, l'accord a été très facilement adopté. Les jeux étaient faits d'avance et les différentes interventions étaient positives s'agissant des points forts de l'accord. Il n'y a eu aucune opposition. La composition de la commission ayant analysé l'accord laisse songeur avec des membres comme Mme C. Wyssa ou M. D. Brélaz, présidente et vice-président de l'UCV.

Ce qui a frappé M. Kappeler c'est que personne n'est intervenu pour tenter de réduire la facture sociale. Seule l'UDC a déposé un amendement pour augmenter les montants pour les routes.

Aujourd'hui, il faut accepter cela mais la bataille doit continuer. De se battre, de mettre les problèmes sur la table et de rediscuter sont les forces de l'AdCV. Le dialogue est ouvert, cela a été dit par Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux. Deux sujets sont importants : le système de calcul de la péréquation et la facture sociale.

M. le député suggère d'activer ces deux chantiers et de créer des commissions. Il souhaite travailler avec l'AdCV et être le relais avec le Grand Conseil.

L'AdCV est l'association qui soutient réellement les communes et pour qui il se tient à disposition.

5. Double appartenance à l'AdCV et l'UCV

Mme Raymonde Schoch rappelle que certaines voix s'étaient élevées pour que les communes choisissent d'appartenir à l'une ou l'autre association et le Comité avait promis d'effectuer un sondage sur cette question.

Après discussions avec certaines municipalités, le Comité a finalement décidé de ne pas faire ce sondage et de laisser le libre choix. En effet, certaines communes ont entière satisfaction à être membre des deux associations, par tradition, parce qu'elles trouvent des prestations différentes. C'est aussi l'occasion d'entendre d'autres avis ou opinions. L'UCV est le partenaire de l'AdCV et non son ennemie.

Le Comité a donc décidé de laisser ce libre choix. La parole est à l'assemblée.

M. Francis Liard (Féchy) approuve cette décision et les explications fournies.

6. Nouveau Comité : démissions, propositions, élections

Le Président informe du départ de M. Jean-Charles Cerottini de la Municipalité de Saint-Sulpice ainsi que de sa propre démission de la présidence de l'AdCV, ceci afin de pouvoir se consacrer exclusivement aux problèmes financiers en participant aux groupes de travail ad hoc. Pour le remplacer, le Comité propose la candidature de Mme Josephine Byrne Garelli.

Mme Josephine Byrne Garelli fait part à l'assemblée de sa grande motivation pour défendre les petites et moyennes communes avec une AdCV forte et déterminée. Depuis deux ans, elle ne peut que constater les difficultés des communes, avec les problématiques des routes, du scolaire ou de la facture sociale. L'AdCV doit se battre pour cela, elle a un vrai rôle à jouer. Des groupes de travail vont être mis en route, qui agiront sur les faits et montreront la réalité des chiffres du Conseil d'Etat.

Mme Byrne Garelli, n'a pas une très grande expérience, mais elle sait qu'elle pourra compter sur le soutien et l'aide de ses collègues.

A l'issue de cette intervention, la question de savoir si, en premier lieu, il ne faut pas compléter le comité avant la présidence, Mme Raymonde Schoch indique que le comité a opté pour cet ordre afin que la nouvelle présidence puisse présenter la réorganisation du comité.

Au vote à main levée, Mme Josephine Byrne Garelli est élue à l'unanimité et entre en fonction immédiatement.

La Présidente commente le nouvel organigramme de l'AdCV qui se réorganise par dicastère et par compétence. Les modifications suivantes sont proposées à l'assemblée :

- M. Philippe Guillemain à la vice-présidence
- M. Yves Raboud, trésorier
- M. Pierre Stampfli, membre du comité. En effet, ce dernier a proposé sa candidature pour la thématique mobilité.

M. Pierre Stampfli précise être déjà en charge de la mobilité dans le cadre du Conseil Régional de Nyon. Grâce à ce centre de compétence, il a acquis une bonne connaissance des personnes et de la thématique.

Par applaudissement, la candidature au comité de M. Pierre Stampfli est approuvée.

Par applaudissement, M. Yves Raboud est élu trésorier.

Par applaudissement, M. Philippe Guillemain est élu vice-président.

Le comité nouveau est adopté.

La Présidente s'adresse encore à M. Jean-Charles Cerottini et à M. Jean-Yves Thévoz afin de leur exprimer toute la gratitude et la reconnaissance pour leur engagement et le travail accompli durant ces dernières années. Elle les remercie également de pouvoir continuer de bénéficier de leurs compétences au sein du Comité.

7 Informations sur les différents groupes de travail

7.1 Finances (M. Jean-Yves Thévoz)

Le groupe finances « perception des impôts » sera composé de M. Pierre-Alain Schmidt (Syndic de Mies), M. Gérard Produit (Syndic de Coppet), M. Valery Babey (Municipal Gingins) et de M. Jean-Yves Thévoz.

Le groupe « péréquation » démarrera progressivement en janvier. A ce jour, en font partie, M. Jean-Christophe de Mestral, M. Jean-Yves Thévoz et M. Guiseppe Mirante (Syndic de Buchillon).

Les personnes intéressées à rejoindre l'un de ces groupes peuvent s'annoncer auprès du secrétariat.

7.2 Bâtiments scolaires (M. Jose Manuel Fernandez)

Ce groupe s'est réuni une dizaine de fois avant que les travaux ne se retrouvent intégrés dans le protocole d'accord. Une suite devrait être donnée début 2014. A suivre.

7.3 Conseil Cantonal de Sécurité (M. Jean-Christophe de Mestral)

M. Jean-Christophe de Mestral a été désigné au sein du CCS pour représenter les communes ne disposant pas de police de sécurité.

Dans ce cadre, un plan d'action coordonné a été préparé afin de déployer et mettre en place la nouvelle organisation de la police vaudoise, de renforcer la collaboration régionale et d'intensifier les différents réseaux (chaîne pénale, préfetures, revalorisation des policiers). Un code de déontologie a été élaboré et présenté à la presse et la directive « Qualité » a été appliquée à tous les corps de police.

Aujourd'hui, lorsqu'un événement grave se déroule dans une commune, les municipaux ne sont, malheureusement, pas informés de la situation. Cette pratique va être modifiée. En effet, le procureur général, de qui dépendent ces informations, va créer une liste des crimes nécessitant une information au municipal responsable.

7.4 Ma commune à la carte – ASIT Vaud

L'AdCV soutient la publication de la brochure de l'ASIT Vaud (guide général sur le système d'information du territoire). Plus d'infos sur www.asitvd.ch.

7.5 RCPers

Une présentation du nouveau registre cantonal des personnes (RCPers) a été faite aux membres du Bureau, début novembre, séance durant laquelle l'AdCV a pu faire part de ses remarques.

8. Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

9. Discussions et débat avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba

9.1 Loi sur le sport

A l'issue de la présentation sur la loi sur le sport en collaboration avec M. Nicolas Imhof, chef du service de l'éducation physique et du sport, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, précise ce qui suit.

Il est prévu que des infrastructures régionales puissent être subventionnées par le canton, sous la forme d'une aide à l'investissement en matière de sport, avec un report de revenu sur les communes.

Il faudra déterminer ce qui est d'importance régional (art. 27). Toutes les piscines de 25 mètres avec 6 lignes d'eau, sont d'importance régionale. Il pourrait en être de même pour les patinoires ou les salles de gymnastique triples avec gradins.

Le financement aujourd'hui n'a pas encore été trouvé. Le taux de subvention fixé est de 15%. La loi est entrée en vigueur le 1^{er} août 2013 et le nouveau règlement est prévu pour 2014.

En réponse au Syndic de Cottens, M. Philippe Leuba précise que les communes peuvent déjà démarrer leurs discussions dans l'optique de l'arrivée du subventionnement (échelle temps prévu pour 2015). C'est l'administration et le Conseil d'Etat qui détermineront si l'infrastructure concernée est régionale ou pas en fonction du nombre de communes concernées, le bassin d'intérêt. Dans un souci de coordination, des concertations avec les Régions auront probablement lieu.

9.2 Jeux Olympique de la Jeunesse – Hiver 2020

Le CEO octroiera ces jeux lors d'un congrès d'été en 2015. L'objectif de cette candidature, en plus des enjeux économiques ou d'avoir un projet positif pour les jeunes, est de tenter d'avoir un canton fédéré. Lausanne est maintenant officiellement la candidature suisse. Un énorme travail est encore à mener en collaboration avec les associations et les communes concernées.

En réponse à M. François Delay (Syndic de Cottens), M. le Conseiller d'Etat confirme qu'un referendum n'est pas à exclure mais il tient à relever l'enthousiasme tant de la Municipalité de Lausanne que du gouvernement. Le dossier actuel ne contient pas les écueils de la précédente candidature de Lausanne. Concernant le risque financier une garantie de couverture de déficit sera probablement partagée entre le canton et la ville, et son échelle de grandeur est tout à fait maîtrisable.

Divers - discussions

Le Syndic de Cottens faisant notamment le lien entre les propos du Conseiller d'Etat et les coûts de la facture sociale pour les communes, le magistrat tient à rappeler que dans ***l'accord Canton-communes*** figurent des montants, même s'ils peuvent être estimés insuffisants ou qu'ils auraient dû être calculés autrement. Il comprend la position défendue précédemment par le député Kappeler et le sentiment des communes d'avoir été trompées par le canton. Toutefois, il faut aussi admettre les gestes consentis par le canton.

Concernant les ***fusions***, jamais une autorité n'a incité à cette démarche dans l'unique processus pour toucher de l'argent. Si c'est le seul motif, il faut renoncer à le faire. Une commune sur trois comprend moins de 500 habitants. Comment peuvent-elles se faire entendre dans un canton qui en compte 700'000. En son temps, le découpage des districts répondait à un critère, à savoir de pouvoir se rendre de son domicile à la préfecture en un jour à cheval. Nos échelles de vie ont changé et les communes ont toujours plus de peine à trouver des conseillers municipaux. Auparavant, une série de thématiques était du ressort cantonal. Maintenant il y a Harnos pour l'école ou des accords fédéraux pour la police. En dehors de la religion, plus aucun dossier n'est de compétence communal et le nombre de déplacements à Berne est devenu colossal.

La commune doit être apte à être autonome soit de pouvoir décider un certain nombre de politiques. C'est ça l'enjeu des fusions. Est-ce que l'on veut en faire des institutions politiques ? Si une fusion doit se faire c'est qu'ensemble, des institutions communales peuvent être portées. Pour tous les projets consultés, on n'entend plus que les grandes villes et seules quelques communes répondent.

Revenant sur l'intervention de M. H.-R. Kappeler, M. le Conseiller d'Etat tient à faire savoir que la commission parlementaire est nommée par le Bureau du Grand Conseil et non par le Conseil d'Etat.

Concernant la possibilité des communes de passer à la **proportionnelle**, M. Leuba pensait que chaque municipalité aurait préparé une résolution à voter non. C'était à la commune de décider.

S'agissant de « **Sauver lavaux III** », c'est une partie du pouvoir des communes qui se joue. Dans les faits, il y a peu de débats et la défense commune prime sur la défense partisane. Le poids des communes sur la scène cantonale est peu visible.

Les communes de moins de 1000 habitants ne pèsent plus dans ce canton et cela impose une uniformisation, avec des politiques désincarnées. Les petites communes n'ont pas su défendre leur point de vue.

Mme Chantal Landeiro, municipale à Le Vaud remercie le magistrat pour son énergie. Avec une fusion, la proximité se perd au profit de l'anonymat. Il faut que les communes puissent rester proches de ses citoyens Les décisions doivent être prises en écoutant les gens. C'est pour cela qu'elles donnent mandat à l'AdCV pour les défendre auprès du canton.

Pour M. Philippe Leuba ce qui compte c'est l'impact sur la vie des gens, le nombre d'enfants par maman de jour ou la surface des appartements.

Sur un tout autre sujet, M. Pierre Stampfli, Syndic de Chavannes-de-Bogis, mentionne l'entreprise **Swisswater** qui transforme l'eau polluée en eau potable et souhaiterait savoir si le canton pourrait apporter une aide pour l'exportation du projet. M. le Conseiller d'Etat informe que toute une série d'outils sont à disposition et l'invite à prendre rendez-vous avec lui.

M. Gérard Produit, Syndic de Coppet, concernant le passage à la **proportionnelle**, peu de gens se sont battus. Seules 15 communes étaient concernées, ce qui, d'un point de vue démocratique est discutable. Le **Plan Directeur Cantonal** va densifier les villes au détriment des communes plus modestes. Ce sont les grandes communes, par le biais démocratique, qui vont imposer des décisions qui ne s'appliqueront pas à elles-mêmes. Des associations telles que l'AdCV vont continuer d'œuvrer pour la défense des autres communes.

Pour M. le Conseiller d'Etat, les fusions ne remplacent pas les associations de communes qui sont deux problématiques différentes, et pour terminer, pour répondre à l'interrogation relative au **Zoo de la Garenne**, il informe que ce dossier est actuellement au Conseil d'Etat.

La Présidente remercie M. Philippe Leuba pour ses interventions et pour son énergie et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Pour le PV : Romaine Débieux

La séance est levée à 21h38

Calendrier 2014

- Mardi 25 mars 2014 : conférence-débat avec Mme Jacqueline de Quattro, 20h00, Cossonay
- Jeudi 5 juin 2014, assemblée générale, 19h00
- Jeudi 18 septembre 2014, assemblée générale, 19h00
- Jeudi 20 novembre 2014, assemblée générale, 19h00